

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOIN
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE**

DATE : 07/06/2021

REFERENCE : MARS n°2021-32

**OBJET : NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION
PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**

Pour action

☒ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☐ DGOS

☐ ARS

☐ SpF

☐ DGCS

☐ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en annexe du présent message une fiche sur les nouvelles règles relatives au télétravail dans la fonction publique hospitalière.

Katia Julienne

Directrice Générale de l'Offre de Soins

Signé